

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-1278/PR/PTT portant création d'un Centre National de Formation Professionnelle des Postes et Télécommunications.

n° 82-1278/PR/PTT

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
22 septembre 1982

Numéro JO
n° 6 du 30/10/1982

Date du numéro
30 octobre 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 juin 1977

VU le décret n°81-076/PR en date du 7 juillet 1981 portpr nomination des membres du Gouvernement

VU l'arrêté n°957/SG/CG du 26 juin 1968 portprt réorgprisation de l'Office des Postes et Télécommunications

VU l'arrêté n°1889/SG/CG du 18 décembre 1968 fixprt les règles de la Gestion finprcière de l'Office des Postes et Télécommu-
nications

VU l'accord d'assistprce signé le 5 octobre 1979 entre le PNUD et la République de Djibouti

SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil d'Administration de l'Office des Postes et Télécommunications

Le Conseil des Ministres entendu en sa séprce du 21 septembre 1982.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Un Centre National de Formation Professionnelle des Postes et Télécommunications (CNFPT) est créé en République de Djibouti.

Article 2

Un arrêté ultérieur fixera les règles d'orgprisation et le fonctionnement du Centre.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.